

Méthode



106 000 patients hospitalisés en HAD : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile

- **soit 1,6 pour 1 000 habitants** : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française
- **7 000 enfants de - de 18 ans** : nombre de patients distincts de moins de 18 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 0,3 pour 1 000 enfants** : nombre de patients distincts de moins de 18 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de moins de 18 ans
- **75 000 adultes de 18 à 79 ans** : nombre de patients distincts âgés de 18 à 79 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 1,5 pour 1 000 personnes** : nombre de patients distincts âgés de 18 à 79 ans ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de 18 à 79 ans
- **24 000 adultes de 80 ans ou +** : nombre de patients distincts âgés de 80 ans ou plus ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile
 - **soit 6,7 pour 1 000** : nombre de patients distincts âgés de 80 ans ou plus ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile rapporté à la population française âgée de 80 ans ou +

309 établissements d'HAD : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile. Compte tenu des règles de transmissions des données PMSI, un établissement public multi-sites est considéré comme un seul établissement.

- **125 publics** : nombre d'établissements publics de santé
- **51 privés commerciaux** : nombre d'établissements privés lucratifs
- **133 privés d'intérêt collectif** : nombre d'établissements privés à but non lucratif

Répartition des patients selon les statuts juridiques des établissements HAD

33 000 patients hospitalisés dans le public : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement public de santé

Méthode

10 000 patients hospitalisés dans le privé commercial : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement privé lucratif

64 000 patients hospitalisés dans le privé d'intérêt collectif : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement privé à but non lucratif

Activité des établissements d'HAD

155 établissements exercent uniquement une activité d'HAD : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et ne réalisant que cette activité donc aucune activité de MCO, SSR ou de psychiatrie.

149 établissements ont une activité mixte de HAD et de MCO : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et en MCO.

5 établissements ont une activité mixte de HAD et de SSR : nombre d'établissements percevant un financement distinct ayant remonté des données du PMSI en hospitalisation à domicile et pour une activité autre que MCO (SSR exclusivement).

- **97% des établissements publics ont une activité mixte de MCO et HAD**
- **73% des établissements privés commerciaux ont une activité exclusive d'HAD**
- **87% des établissements privés d'intérêt collectif ont une activité exclusive d'HAD**

Répartition des journées selon les statuts juridiques des établissements HAD :

4,4 millions de journées : nombre total de journées calculé à partir du nombre de journées en sous-séquences

➤ **27,5 jours d'hospitalisation en moyenne par séjour terminé :** somme des durées des séjours terminés (hors GHT 99) calculée par la variable nombre de jours du séjour divisée par le nombre de séjours terminés

- **1,2 million de journées dans le public :** nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement public de santé calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences
- **542 000 journées dans le privé commercial :** nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement privé lucratif calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences
- **2,7 millions de journées dans le privé d'intérêt collectif :** nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement privé à but non lucratif calculé à partir du nombre de journées des sous-séquences

Méthode

Répartition des modes d'entrée/sortie en HAD

30% des séjours sont directement pris en charge à partir du domicile : part des séjours terminés pour lesquels les patients proviennent de leur domicile

70% des séjours font suite à une hospitalisation en établissement de santé : part des séjours terminés pour lesquels les patients étaient antérieurement hospitalisés dans un établissement de santé

Pour 57% des séjours, les patients restent ensuite à leur domicile : part des séjours terminés en hospitalisation à domicile à la suite desquels les patients restent à leur domicile

A l'issue de 33% des séjours les patients sont pris en charge en établissement de santé : part des séjours terminés en hospitalisation à domicile à la suite desquels les patients sont hospitalisés dans un établissement de santé

Prise en charge en établissements sociaux et médico-sociaux

214 000 journées réalisées en EHPAD : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

- **5 000 patients pris en charge en EHPAD :** nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

18 000 journées réalisées en ES-EMS hors EHPAD : nombre total de journées réalisées en hospitalisation à domicile dans un établissement social ou médicosocial hors EHPAD

- **328 patients pris en charge en ES-EMS hors EHPAD :** nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement social ou médicosocial hors EHPAD.

Dépendance

18 000 patients sont « très invalides » (ayant un IK* strictement inférieur à 30) : nombre de patients distincts ayant été hospitalisés au moins une fois en hospitalisation à domicile dans un établissement de santé et ayant un Indice de Karnofsky inférieur à 30.

** L'Indice de Karnofsky (IK) décrit, sur une échelle synthétique de 0% (décès) à 100 % (aucun signe ou symptôme de maladie), l'état de santé global du patient, l'aide dont il a besoin pour les gestes de la vie courante (besoins personnels, habillage, etc.) et les soins médicaux qu'il requiert. Les patients pris en charge en HAD ont un IK variant de 10 % (« moribond ») à une autonomie quasi-totale (90-100%).*

Méthode

Quelques exemples représentatifs de prise en charge en HAD

Un patient peut bénéficier d'une ou plusieurs prises en charge.

- **28 000 patients pour soins palliatifs** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal ou associé codé soins palliatif (04)
- **19 000 patients pour pansements complexes et des soins spécifiques** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « pansements complexes et des soins spécifiques » (09)
- **8 000 patients pour soins de nursing lourd** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « soins de nursing lourd » (14)
- **7 000 patients pour Chimiothérapie à domicile et/ou surveillance post chimiothérapie** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Chimiothérapie anticancéreuse » (05) ou « Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse » (13)
 - **4 000 patients pour chimiothérapie à domicile** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Chimiothérapie anticancéreuse » (05)
 - **4 000 patients pour surveillance post chimiothérapie** : nombre de patients distincts ayant eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal codé « Surveillance post chimiothérapie anticancéreuse » (13)
- **24 000 femmes prises en charge dans le cadre de la grossesse** : nombre de patientes distinctes eu au moins une sous-séquence avec un mode de prise en charge principal « Surveillance de grossesse à risque » (19), «Retour précoce à domicile après accouchement » (20) ou « Post-partum pathologique » (21).